

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté			Constats
	AM 01/04/08	AP 26/11/14	Confor mité	
Dispositions générales				
Situation administrative		Art 2	C	Volume autorisé : 150 t/an
Volumes annuels produits			C	Pisciculture en service depuis la fin d'été 2022 Quantités d'aliments distribués en 2022 : 81,497 t au 18/11/2022. Quantités de poissons présents : 106 t
Autres activités			SO	
Localisation - Aménagement				
Implantation - distances	Art 4		C	Antériorité
Intégration paysagère, clôtures	Art 6		NC	Absence d'une clôture conforme autour des filtres à tambour et le bassin de décantation des boues. Le reste de la clôture des zones en amont est neuve.
Pathogènes	Art 19	Art14.2	C	
Protection contre les inondations	Art 6	Art 14.3	C	
Prélèvement				
Ouvrages de prélèvement	Art 7		C	- L'interdiction d'accès au public n'est matérialisée que par une chaîne en plastique et un panneau indiquant l'interdiction du site. Observation : Aqualande n'est pas propriétaire de la parcelle concernée par le prélèvement.
Niveau de prélèvement autorisé	Art 7		C	Maximum de 800 l/s
Mesure du débit dérivé	Art 7 Art 8	Art 19	NC	Reprendre avec l'aide du PNRGC la courbe de tarage de l'échelle limnimétrique et transmettre l'information aux services concernés
Mesure du débit réservé	Art 7	Art 19	C	Débit réservé > 150 l/s, non mesuré le jour de la visite Sur tableau de suivi, débit réservé toujours > 158 l/s
Enregistrement du volume prélevé	Art 8	Art 27	C	Mesure hebdomadaire
Enregistrement des opérations d'entretien et de contrôle des dispositifs de mesure du débit prélevé	Art 8		C	
Grilles 10 mm amont - aval	Art 7	Art 9	C	- Grille amont présente, - Grille aval présente par les deux filtres rotatifs. Plus grille en aval sur bassin abandonné en zone 4.
Conception des installations				
Bassins	Art 9		C	
Stockage boues	Art 9		C	Bassin de décantation peu chargé le jour de la visite. Transmettre analyse boues dès qu'elle aura été faite par la chambre d'agriculture, chargé de la tenue à jour du plan d'épandage.
Local écloserie - alevinage	Art 10		C	Local opérationnel et en cours de finition pour certains équipements
Stockage produits dangereux	Art 11		C	Globalement conforme : local de stockage fermé, affichage des consignes, bacs de rétention.
Collecte / traitement des eaux usées et eaux pluviales	Art 12		C	Dispositif d'assainissement autonome pour les sanitaires de la pisciculture

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté			Constats
	AM 01/04/08	AP 26/11/14	Confor mité	
Exploitation				
Bruit	Art 13		C	
Traitement des effluents	Art 14	Art 22.1	NC	- Conforme pour le rejet principal équipé de deux filtres à tambour rotatif (2 fois 600l/s). - Absence de traitement, ni de mesure de certains rejets directs de la pisciculture vers la rivière.
Rejet	Art 15	Art 22.2		Confer tableau de suivi des rejets depuis 2017
Température : élévation compatible avec la vie aquatique : ≤ 1,5 °C 50 m aval rejet		Art22.2	C	
PH : conforme rivière et 7<pH<8		Art22.2	C	
Taux saturation O ₂ dissous en sortie : >70%		Art22.2	C	
MES : 2,5 mg/l moyenne 24 h 4 mg/l instantané. Flux < 173 kg/j et 7kg/h		Art22.2	C	
NH ₄ ⁺ : 0,35 mg/l moyenne 24 h, 0,6 mg/l instantané. Flux < 24 kg/j et 1 kg/h		Art22.2	NC	Dépassement en concentration en 2021 et 2022, Valeur en flux toujours respecté.
No ₂ (-) : 0,3 mg/l		Art22.2	C	
PO ₄ (3-) : 0,5 mg/l moy 24h		Art22.2	C	
Pt : 0,15 mg/l moy 24 h 0,25 mg/l instantané Flux < 24kg/j et 1kg/h		Art22.2	C	
DBO ₅ : 5 mg/l moy 24 h		Art22.2	C	
Autres			NC	Absence résultat d'analyse des boues produites
Valeurs fixées dans l'arrêté d'autorisation : Paramètres analytiques : Différence cc moy. 24H. entrée/aval	Art 15	Art22.2	C	
Boues et autres déchets				
Plan d'épandage	Art 16	Art 31 à 34	NC	Plan d'épandage en cours de préparation par la chambre d'agriculture. A transmettre dès achèvement.
Cahier d'épandage	Art 22	Art 34	PO	A mettre en place dès épandage des premières boues extraites
Poissons morts	Art 18	Art 25	C	Local frigorifique avec traitement des jus par système d'assainissement autonome
Autres déchets	Art 17	Art 23	C	Tri des déchets par catégorie avant enlèvement vers filière agréée
Sécurité				
Installations électriques	Art 20		C	Vérification annuelle des installations électriques par cabinet Qualiconsult.
Incendie	Art 20		C	Extincteurs disposés aux endroits adéquats et dernière vérification date de juin 2022. Suggestion : déplacer l'extincteur à proximité des filtres à tambour rotatif dans son coffret qui reçoit en permanence l'eau d'un des filtres.
Consignes de sécurité. Procédure arrêt d'urgence / mise en sécurité en cas de crues	Art 20		C	Présence de consignes de sécurité.
Autosurveillance				
Registre d'élevage	Art 21		C	
Plans de la pisciculture	Art 21		NC	Transmettre des plans à jour lisible et légendés

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté			Constats
	AM 01/04/08	AP 26/11/14	Confor mité	
Autocontrôle NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ mensuel, /15 j en étiage	Art 24		C	Fréquence de contrôle conforme
Contrôle externe minimum annuel	Art 24	Art 29	C	Réalisé par Aveyron Labo
Mesures débit réservé et prélevé	Art 21 Art 23	Art 27	C	Mesure Hebdomadaire
Fluides frigorigènes fluorés			C	Présence étiquette bleu avec prochaine de vérification en août 2023

Récapitulation des non-conformités – Évaluation globale

L'installation est globalement bien exploitée et bien entretenue (mise en service courant d'été 2022).

Toutefois les non-conformités suivantes ont été relevées :

- Concentration en NH₄⁺ non conforme sur tableau d'analyse de rejet d'eau de l'installation en 2022,
- Absence de résultat d'analyse des boues produites,
- Absence d'une clôture conforme autour des filtres à tambour et du bassin de décantation des boues,
- Absence d'une courbe de tarage de l'échelle limnimétrique du débit réservé de l'ouvrage de prélèvement,
- Proposer une solution pour atténuer, voir éliminer certains rejets directs de la pisciculture vers la rivière qui ne sont donc pas traités ni mesurés,
- Transmettre le plan d'épandage dès qu'il sera prêt,
- Transmettre les plans à jours des ouvrages et conduites de la pisciculture,
- Transmettre un tableau synthétisant les différents types de fluide frigorigène fluoré et les quantités concernées par type de fluide.

A Rodez, le 02/12/2022

L'inspecteur

xxx

Validé et transmis le 05/12/2022

La chef d'unité

xxx